



Déclaration au CDEN du 4 septembre 2020

Monsieur le Préfet,

Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Tout d'abord, l'Unsa Education vous souhaite la bienvenue dans notre département, Monsieur le Préfet. Nous ne partagerons certainement pas toujours les mêmes points de vue, mais sachez que, fortement attachés au dialogue social, et au dialogue tout court, nous le ferons toujours dans le respect des fonctions de chacun et surtout de leurs personnes.

Cette déclaration, au-delà de l'ordre du jour lié aux ajustements de rentrée traitera principalement de reconnaissance et de respect.

La fin d'année scolaire et universitaire a été complètement tronquée. Les activités éducatives de cet été se sont faites avec des contraintes sanitaires elles aussi inédites.

A chaque fois, les personnels de l'éducation se sont mobilisé·es. En cette rentrée ils demandent toujours de la reconnaissance, du respect et surtout de ne pas vivre à nouveau la tension de la période de mars à juillet.

Alors même que les indicateurs sur la circulation du virus et que la perspective de la rentrée peut être anxiogène, il est encore plus indispensable que la rentrée scolaire et universitaire soit sécurisée et apaisée.

C'est pour cette raison que l'Unsa a demandé un cadrage clair. Pour cela il faut d'abord que l'ensemble des consignes soient claires. C'est en connaissant précisément les règles sanitaires à respecter, les consignes à donner dans les différentes situations aux personnels, aux familles, aux élèves, aux étudiant·es que nous pourrions avoir une rentrée qui se passe bien. Les communications ministérielles doivent être claires et l'information interne des personnels précise. Cette rentrée doit être sécurisée d'un point de vue sanitaire en prenant en compte l'évolution du contexte et en donnant aux personnels et aux élèves les moyens de leur protection et du respect des gestes barrières. Le protocole actuel laisse trop de place aux incertitudes et aux interprétations de chacun : que se passera-t-il en cas de crise sanitaire dans un établissement ? Qui sera en 1^{ère} ligne ?

Tout le monde avait envie de retrouver le chemin de l'école, du collège du lycée, de l'université. Tous les personnels que nous représentons étaient impatients de

retrouver les jeunes au cœur de la mission éducative. L'objectif partagé doit être celui d'une reprise des activités éducatives à tous les niveaux (scolaire, universitaire, périscolaire, associatif). En effet, il est essentiel de pouvoir renouer ce lien éducatif indispensable et de ne pas laisser les inégalités s'accroître encore plus. Nous faisons l'observation que la continuité pédagogique a accru les inégalités, pas forcément entre les familles favorisées et les familles défavorisées, mais entre les familles qui suivent de près la scolarité de leurs enfants, et ceux qui le font moins (quelles qu'en soient les raisons).

C'est en ce sens que l'UNSA Éducation et ses syndicats agissent depuis déjà plusieurs jours et vont continuer de le faire.

La reconnaissance passe aussi par le volet financier.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé un Grenelle de l'Éducation. Après le Ségur de la Santé, J.-M. Blanquer veut marquer l'histoire de l'Éducation de son empreinte. En a-t-il seulement les moyens ?

Les négociations qui devaient reprendre avant l'été ne débiteront finalement que dans les prochaines semaines. L'enveloppe de 500 millions actée par le précédent gouvernement sera réduite à 400 millions.

Après de la profession, le ministre a perdu toute adhésion sur sa politique éducative. Qu'en sera-t-il sur le chantier de la revalorisation ? Les personnels ne se satisferont pas de formules comme les « professeurs heureux », qui au contraire les hérissent tant elle est en décalage avec leurs difficultés d'exercice au quotidien.

Toutefois, une annonce encourageante est celle de maintenir le principe d'une loi pluriannuelle de programmation afin d'inscrire la revalorisation dans la durée.

Pour le ministre, l'équipement informatique des personnels, les heures supplémentaires rémunérées pour assurer les remplacements courts dans le second degré et pour suivre des formations pendant les vacances font partie de la revalorisation.

Pour l'Unsa, l'équipement informatique des personnels est une nécessité qui incombe à l'employeur, c'est-à-dire l'État. Cela ne représente en aucun cas une mesure de revalorisation. Pour nous, l'équipement des personnels doit faire l'objet d'un crédit d'impôt pour tous. Il doit être financé sur le budget de l'État au titre des dépenses fiscales et non grever le budget de l'Éducation.

Concernant les heures supplémentaires, travailler plus n'est pas une mesure de revalorisation. En effet, les enseignants français sont déjà ceux qui ont déjà le plus grand nombre d'heures de présence devant élèves et l'un des taux de rémunération horaire le plus bas parmi les pays développés.

Cette mesure serait d'ailleurs profondément injuste car elle creuserait encore plus l'écart de rémunération avec le second degré. Le premier degré concentrant déjà 84% de femmes, elles en seraient une fois de plus les premières victimes.

Pour l'Unsa, des mesures doivent être prises de toute urgence pour : réduire l'écart de la rémunération des personnels de l'Éducation nationale par rapport

au reste de la Fonction publique ; mettre fin de la « smicardisation » des jeunes enseignants ; réduire les inégalités de rémunération entre les femmes et hommes.

Au niveau local, et concernant l'ordre du jour de ce CDEN, l'Unsa s'est exprimé favorablement quant aux choix de Monsieur l'Inspecteur d'académie, car nous pensons qu'il a acté au mieux compte-tenu des contraintes qui étaient les siennes. Cependant nous regrettons fortement, et dénonçons le fait que l'attribution de postes supplémentaires ait été orientée et fixée en raison de choix politiques (ne pas brusquer les maires des communes de moins de 5000 habitants) et pas des choix pédagogiques. En cette période de déconfinement, il aurait été plus profitable d'apporter des aides aux élèves en difficulté (sous forme de rased, de psychologues scolaires, de soutien) plutôt que de laisser des classes en communes rurales avec de très petits effectifs.

Et ce ne sont pas les évaluations si chères au ministre qui changeront quoi que ce soit. La prise de température n'est pas le remède !

Si les enseignants sont tenus de les mettre en œuvre, ils peuvent cependant avoir une approche critique de leurs résultats. Pour l'Unsa, ces évaluations n'ont en effet qu'une faible utilité pour déceler des élèves en difficulté qui n'auraient pas déjà été repérés. Ce dispositif ne répond pas aux attentes et aux besoins des enseignants et de leurs élèves à la rentrée 2020.

L'Unsa a écrit au ministre pour lui demander d'annoncer dès à présent que du temps sera dégagé pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves (au CP et au CE1).

De plus, l'Unsa a demandé que cette compensation horaire soit doublée pour les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves de CP, puisque les évaluations auront lieu à deux reprises dans ce niveau.

En conclusion, nous voulons dire ici, notre inquiétude quant à l'école inclusive et sa mise en place, que cela soit au niveau national ou départemental. Nous demandons une fois de plus un groupe de travail au sujet de l'école inclusive pour mettre les choses à plat. Nous nous permettons de rappeler que cela avait été acté, il y a longtemps déjà avec le Prédécesseur du prédécesseur de Monsieur le Préfet.

L'Unsa Education souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée et vous remercie pour votre attention.

Magali Leclaire

Secrétaire départementale

Unsa Education 54